

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2018-10.16.009 - Mandat spécial du Conseil municipal – Participation au Congrès des Maires.

L'an deux mil dix huit, le seize octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de procurations : 4
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2018

PREFECTURE
DE .GIRONDE
25 OCT. 2018
Bureau du Courrier

Monsieur François BARLAND a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	DERVIEUX Benjamin
MAUREL Daniel		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
BARLAND François	X		
PONS Annie	X		
MARCHETTI Jacques	X		
CHAMBAUD Michel	X	X	
DUPUY Pauline	X	X	
SAINT-GERARD Christiane	X		
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2018-10.16.009 - Mandat spécial du Conseil municipal – Participation au Congrès des Maires.

Rapporteur : Madame Rajaa KRATA

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment en son article R.2123-22-1 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines / Administration générale en date du 3 octobre 2018 ;

Madame Rajaa KRATA expose que :

Le Congrès des Maires de France se tiendra du 20 au 22 novembre 2018. Il s'agira de la 101^{ème} édition de ce moment fort permettant aux élus d'échanger, de partager leurs expériences et, dans un contexte législatif et économique des plus incertain, d'obtenir des clés de compréhension et des éléments de réponse aux évolutions de l'environnement territorial.

Le congrès des Maires est donc une manifestation de nature à justifier la production d'un mandat spécial.

Il pourrait donc être accordé un mandat spécial aux 5 élus devant s'y rendre afin que la commune prenne en charge les frais de séjours liés à cette manifestation sur présentation des justificatifs et sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Rajaa KRATA

Après en avoir délibéré,

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

- **Donne mandat spécial** à 6 élus (Mme de FRANÇOIS, Mme TURBÉ, Mme FLOIRAC, M. MARCHETTI, Mme GUILBAULT et M. PAGADOY) pour se rendre au Congrès des Maires de France prévu les 20, 21 et 22 novembre 2018 à Paris ;
- **Autorise** Madame le MAIRE à signer tout document afférent à ce mandat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 16 octobre 2018



Béatrice de François

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre